



Compte rendu de l'audioconférence DRFiP 67 entre Direction et Organisations Syndicales du 31 mars 2020 État des lieux – covid19

Début de l'audioconférence à 13H30.

Présents :

- Pour la direction :

Madame Coulongeat, Madame Herraud, Messieurs Daas, May et Isel,

Organisations syndicales :

CGT, Solidaires Finances Publiques, FO, CFDT et CFTC.

Suite à un problème technique, la CGT n'a pas pu faire entendre ses questions et demandes. Nous avons néanmoins assisté aux échanges audio de cette conférence. Les questions qui n'ont pas été abordées en séance ont été adressées à Mme Coulongeat par mail, à l'issue de la conférence. Vous les retrouverez un peu plus loin dans ce compte-rendu.

Sur le droit d'alerte du représentant CGT au CHSCT :

Notre demande d'un CHSCT extraordinaire en audio conférence a été acceptée par la Direction, les modalités sont encore à fixer.

Questions et interventions en séance

A/ Concernant la situation sanitaire à la DRFiP 67 en général

1) Combien y a-t-il de cas probables d'agents touchés par le covid 19 'ce jour dans le dpt 67?

Il y aurait 38 cas suspects ou avérés d'agents atteints du covid19. 138 agents ont été recensés comme fragiles par les RH.

3) Quelles mesures de protection ont été prises dans les locaux et depuis quand ?

Des produits de désinfection (solutions alcooliques) et de protection (gants) ont été fournis à tous les services la semaine dernière. Charge aux agents de les utiliser. Le gel hydro alcoolique a été commandé le 26 mars mais la Direction n'a pas la certitude qu'il sera livré pour mi-avril.

Un lot de 2 000 masques de protection sera livré à la DRFiP67. Il sera envoyé en priorité aux deux services ouverts au public (soit deux masques par jour pour l'agent accueillant le public) : Le prochain lot devrait arriver dans deux semaines.

La Direction rappelle à nouveau qu'il faut respecter les gestes barrières et les distances de sécurité. La proposition CGT d'un confinement de tout le courrier et des chèques pour une durée de 48 heures avant traitement par les agents faite lors de la dernière conférence n'a pas été validée. Il y a actuellement peu de courrier, les mesures barrières sont suffisantes.

B/ Concernant la sécurité des agents

1) Combien d'agents se rendent encore sur leur lieu de travail et si par roulement, sous quelle forme ? Avez-vous prévu une équipe de remplacement ?

La direction a mis en place un dispositif de suivi de l'activité des services. La semaine dernière, il y avait 285 agents présents physiquement. Le chef de service organise le mode de travail et cela peut évoluer. L'objectif est toujours d'arriver à un minimum d'agents travaillant sur les sites. Les roulements entre agents dépendent des services (1 jour sur deux, deux fois par semaine, une semaine sur deux par roulement, etc.).

3) Est ce que le stock de 30 ordinateurs pour élargir ce télétravail a déjà été utilisé ? Si oui pour quelles missions ? Avez-vous reçu d'autres ordinateurs portables ?

Les ordinateurs disponibles sont en train d'être distribués dans les services pour des missions prioritaires (SIE, SIP et Trésorerie).

La DRFiP67 attend encore la livraison des ordinateurs portables supplémentaires de la DG (environ 125) ce qui permettra aux agents de rester chez eux et d'accroître le nombre d'agents en télétravail.

7) Qu'en est-il du Plan de Continuation de l'Activité (PCA) de la DRFiP 67 ? Les missions prioritaires sont-elles revues à la baisse en local ?

Les PCA des missions du département seront transmises une fois par semaine aux organisations syndicales.

La CGT vous rappelle qu'en cas de doute sur une insuffisance de protection sanitaire par rapport au virus covid19, si vous estimez que votre sécurité au travail n'est pas respectée, vous pouvez légitimement faire valoir votre droit de retrait pour éviter tout risque mortel.

Veillez trouver ci-dessous les questions complémentaires posées et réflexions soumises à notre Direction à l'issue de la séance en raison du problème audio rencontré :

- Est-ce que la consigne minimaliste évoquée à la dernière audioconférence - rappeler aux agents isolés sur leur lieu de travail d'avoir toujours un téléphone portable sur soi - a été donnée par les chefs de service ?

- Combien de demandes d'accueils sur RDV dans le département ?

- Paierie régionale :

La DRFiP67 a refusé 6 PC portables neufs proposés la semaine dernière par la Région à la Paierie régionale (qui auraient été nécessaires pour du télétravail) au motif que ces micros n'étaient pas « d'un modèle figurant au catalogue », qu'ils ne sont « pas homologués » et ne pourraient être « configurés sous le protocole DGFIP requis ». Nous demandons que le « protocole », mesure de simplification définie par SI-2B en temps

normal, soit adapté en cette période de crise sanitaire pour que la configuration de ces ordinateurs (et de tout ordinateur que des ordonnateurs souhaiteraient mettre à disposition d'agents du SPL) soit effectuée en sécurité et au plus vite. Ceci permettrait de réattribuer des PC portables mis à disposition de la Paierie auprès d'autres services du département.

Quelques réflexions soumises à la DRFiP67 :

Au vu des informations que vous nous avez transmises aujourd'hui, la CGT constate qu'il y a eu des avancées sur la prise en compte des inquiétudes des agents en ce qui concerne notamment les équipements de protection mis à leur disposition sur leur lieu de travail. Mais il resterait des efforts à faire.

Nous sommes favorables à votre idée de Groupe de Travail avec les Organisations Syndicales sur les conditions de la campagne IR dans notre département. Mais nous ne cautionnerons pas un retour des agents au travail si leurs conditions de sécurité au travail ne sont pas remplies. Les gestes barrières ne sont pas tout. Il y a par exemple de nombreux collègues qui se rendent sur leur lieu de travail par les transports en commun, ce qui accroît le risque de contamination au covid19. Ensuite, si l'accueil du public se généralise sur RDV pendant cette période, les moyens de protection devront être effectués à la fois pour les agents et pour le public.

C/ Concernant la gestion

2) Est ce que tous les agents ont accès au portail et au Webmail DGFIP ?

Il n'y a pas encore d'accès à Webmail pour tous les agents et pas d'accès à la totalité des applications professionnelles de chez soi.

3) Qu'est-il prévu pour la restauration des agents sur les sites ?

Pas de consignes du national, donc pas de tickets, ni de panier repas.

Le rendez-vous hebdomadaire en audioconférence avec les représentants du personnel est reconduit.

Fin de l'audioconférence vers 14h30.

En cas de soucis, n'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations par l'intermédiaire la CGT Finances Publiques 67 :

cgt.drrip67@dgrip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques 67 – 4, Place de la République – CS 51002 67070 STRASBOURG
Cedex

03 88 25 37 88 – www.dgrip.cgt.fr/67/ – cgt.drrip67@dgrip.finances.gouv.fr